

LES CLASSES SPORTIVES (SHN)

Présentation

Une conjonction très favorable permettant aux sportifs de bénéficier de la proximité des lieux d'entraînement, d'hébergement et d'études contribue à faire du lycée Victor Louis (en partenariat avec le CREPS, le collège Victor Louis et le lycée Alfred Kastler) la deuxième structure de ce type en France après l'INSEP.

Plus de 200 jeunes sportifs de haut niveau sont scolarisés au lycée Victor Louis. Inscrits sur les listes des pôles France et espoirs des fédérations sportives ou rattachés à un club sportif ayant mis en place un parcours d'excellence sportive, les élèves bénéficient d'aménagements de la scolarité (EDT, évaluation, suivi individualisé,...). Ceci leur permet de réaliser leur double projet sportif et scolaire.



Le pôle Espoir rugby promotion 2015-2016

A la rentrée 2015 sont accueillis :

- Les différents pôles du CREPS : **France jeunes** (Badminton, Basket-Ball Handisport, Escrime, Foot US, Judo, Tir à l'arc) ; **Espoirs** (Base-ball, Cyclisme, Football, Handball G et F, Natation, Rugby, Tennis, Volley-ball G et F)

NB : ces sportifs dits « ayant droit » sont prioritaires pour l'examen des candidatures et l'affectation au lycée.

- Les classes sportives LVL accueillent également :

- des jeunes inscrits dans des clubs reconnus comme structures de haut niveau (Centre formation de clubs professionnels locaux - UBB Rugby, UBB-MB en Handball par exemple).

- des sportifs de bon niveau membres de clubs locaux liés au lycée par convention (Clubs partenaires : US Talence Basket filles ; US Talence Acrosport ; JSA Basket garçons ; BEC Natation ; CABBG Rugby)

- des jeunes « sportifs associés » au CREPS de Bordeaux (CREFED,...);

- des élèves de la Section Sportive Athlétisme du lycée Victor Louis (section « historique » créée en 1975 à la création des sections « sport-études »)

Recrutement

La formation d'un sportif de haut niveau implique la poursuite d'un double projet à la fois sportif et scolaire. Une convention entre le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et chaque fédération est établie afin de donner les moyens à chaque jeune de réussir ce double projet.

De ce fait, le recrutement est très exigeant. La performance sportive est le critère fondamental pour postuler à un pôle France ou Espoir. Chaque candidature est soumise à une commission comprenant le responsable du pôle, des membres de la Direction Technique nationale et des conseillers techniques régionaux. Cette commission détermine une liste de candidats admis à passer les tests de sélection comprenant des tests physiques et des situations de jeu. A l'issue des tests, le dossier scolaire de chaque candidat admissible est soumis à une commission mixte constituée du chef d'établissement, de professeurs, de responsables de pôles et du directeur du CREPS. C'est à l'issue de cette commission que le candidat est admis à intégrer le pôle. Il bénéficie alors d'une dérogation à la carte scolaire et se trouve affecter dans une classe sportive du lycée.

Pour les SHN hors CREPS, une commission présidée par le proviseur étudie les propositions des clubs partenaires. Les critères de sélection sont le niveau sportif, le niveau scolaire / voie choisie et le nombre de places disponibles.

Filières scolaires aménagées pour les sportifs de haut niveau

Les classes sportives du lycée général et technologique

Classes	Seconde	1ère L	1ère ES	1ère S	1ère STMG	Term L	Term ES	Term S	Term STMG
Enseignements d'exploration	SES PFEG MPS								
Enseignement de spécialité		Anglais approfondi Maths				Anglais appro Maths DGEMC	Maths Eco Approf SSP	Maths Physique SVT	Mercatique
Lv1	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais
Lv2	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand	Espagnol Allemand

NB : pour les autres langues vivantes, enseignement suivi par le CNED

Compte tenu des contraintes horaires, les élèves ne peuvent pas suivre d'enseignement facultatif.

Les créneaux d'entraînement sont placés l'après-midi à partir de 16h, le mardi et le jeudi de 10h à 12h. Arrêt des cours le vendredi à 15h (sauf exception jusqu'à 15h30). Les horaires aménagés (entraînement spécifique, compétition, stage,...) sont compensés pour les SHN du CREPS par l'organisation d'heures de soutien en fonction des besoins et par des études surveillées de 20h à 21h45 les quatre soirs de la semaine.

Les élèves sont accueillis à l'internat des lycée Victor Louis et Kastler dès le dimanche soir.

Cas particulier de l'enseignement professionnel

Les sportifs de haut niveau peuvent aussi intégrer les formations proposées par la section d'enseignement professionnel du lycée mais sans pouvoir être regroupés dans une classe à horaire aménagé :

-Baccalauréat professionnel **Commerce ou Gestion-Administration.**

Dans la mesure du possible, les horaires sont aménagés au cas par cas pour permettre la participation à certains entraînements. Les élèves inscrits dans ces classes peuvent comme tous les élèves SHN bénéficier d'une aide au travail scolaire : tutorat, soutien, aides ponctuelles, préparation aux examens, rattrapages des cours, etc.

Renseignements

Monsieur COUPEAU, proviseur-adjoint lycée Victor Louis : alain.coupeau@ac-bordeaux.fr / 05.56.04.67.81

Madame PRIZZON, coordonnatrice SHN au CREPS de Bordeaux : prizzonbarbara@gmail.com / 06.04.59.86.59

Pour les clubs partenaires sous conventions voir rubrique « Contacts clubs partenaires »